

## **Secrétariat du Grand Conseil      M Numéro d'objet**

*Projet présenté par les députés :*

*Eric Bertinat*

*Date de dépôt : Date de dépôt*

### **Proposition de motion**

**Demandant l'octroi de subventions aux particuliers qui équipent leur logement de systèmes de sécurité**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- que Genève et ses habitants souffrent du taux de criminalité le plus élevé de Suisse ;
- que le nombre de cambriolages progresse de façon alarmante ;
- qu'une violation de domicile constitue une atteinte intolérable à la sphère privée et intime des victimes ;
- qu'il existe des moyens techniques pour sécuriser les logements ;
- que la cheffe de la police a soulevé l'importance de la prévention des cambriolages ;
- que l'installation de systèmes de sécurité s'avère onéreux
- qu'une baisse du nombre de cambriolages soulagerait la tâche de la police

invite le Conseil d'Etat

à présenter un projet de loi visant à octroyer des subventions aux particuliers qui installent des systèmes de sécurité pour protéger leur domicile

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Le nombre de cambriolages ou de tentatives de cambriolages dans notre canton progresse d'année en année. Le rapport d'activité 2009 de la police genevoise parle, comme il le faisait déjà en 2008, d'une « évolution préoccupante » des cambriolages. Dans un entretien accordé début 2010 au *Matin*, Madame Monica Bonfonti évoquait le chiffre inquiétant de trente tentatives de cambriolage par jour, dont dix réussissent. La cheffe de la police évoquait un préjudice de 150 000 F par jour, soit 15 000 F en moyenne par cambriolage.

Les statistiques fédérales placent Genève en dernière place pour ce qui est du nombre d'infractions commises au code pénal pour 1000 habitants. Ce malheureux constat devrait nous inciter à prendre des mesures pour ne plus être la lanterne rouge nationale.

La réputation internationale et la relative prospérité de Genève font d'elle une cible attrayante pour les cambrioleurs. Ces derniers proviennent de diverses contrées, parfois lointaines. Les malandrins résidant dans l'espace Schengen pénètrent sans grande difficulté à Genève, puisque la garde de nos frontières est devenue exceptionnelle. La présence de cambrioleurs qui proviennent hors de l'espace Schengen prouve que le franchissement des frontières extérieures de Schengen n'est pas trop difficile. C'est dans ce contexte que la police confirme la présence, entre autres, de bandes de géorgiens ou de mineurs gitans s'adonnant à des cambriolages sur notre territoire.

Si aux yeux des cambrioleurs Genève fait figure d'eldorado, il ne faut pas croire que ces derniers se limitent aux demeures aisées, puisque la moitié des cambriolages concerne des appartements. Souvent, c'est avec une facilité déconcertante que leurs auteurs s'introduisent dans les habitations.

De nombreuses personnes victimes de cambriolages perçoivent la blessure engendrée par le saccage de leur sphère privée comme un viol. Elles ressortent brisées de cette douloureuse expérience et les séquelles occasionnées par la violation de leur domicile tardent à s'effacer.

Pourtant, il existe sur le marché des dispositifs de sécurité visant à empêcher ou dissuader les cambrioleurs de perpétrer leurs forfaits. Cela peut aller de la pose de serrures multipoints à l'installation d'alarmes ou encore de barres de sécurité.

Face à la hausse du nombre de cambriolages, Madame Bonfanti relevait, dans le quotidien précité, l'importance de la prévention en préconisant l'installation de barres de sécurité, dissuasives pour les cambrioleurs.

Toutefois, bien que l'efficacité des dispositifs de sécurité soit confirmée, le coût élevé de ces derniers limite leur l'acquisition auprès de nombreux particuliers, maintenant leur domicile dans une situation de vulnérabilité à l'égard des cambrioleurs.

Ainsi, l'octroi de subventions cantonales aux particuliers, qu'ils soient propriétaires ou locataires, les inciterait à s'équiper de systèmes de sécurité qui diminueraient le nombre de cambriolages commis à Genève. Si à première vue l'octroi de telles subventions peut apparaître comme une nouvelle dépense pour l'Etat, il faut considérer qu'une baisse du nombre de cambriolages soulagerait en aval la police, puis les tribunaux, dans leur action quotidienne en leur permettant de se concentrer sur d'autres tâches. En outre, il faut souligner que la résolution d'infractions contre le patrimoine s'avère ardue, puisque leur taux d'élucidation ne s'élève qu'à 12% pour l'année 2009. Enfin, le droit à la sécurité, qui se doit d'être garanti par l'Etat, implique que ce dernier s'engage concrètement pour assurer la sécurité de sa population.

Nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de renvoyer la présente proposition de motion au Conseil d'Etat.